Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2015-610** **20/07/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
SG/SRH/SDDPRS/2014-640 du 01/08/2014 : Note d'orientation pour la formation continue des personnels en 2015-2016-2017
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Note d'orientation pour la formation continue des personnels 2016-2017-2018

Destinataires d'exécution
DRAAF/DRIAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP Directions d'administration centrale EPLEFPA Etablissement de l'enseignement supérieur agricole

Résumé : La présente note de service présente les orientations prioritaires en matière de formation continue au sein du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) pour la période 2016 à 2018

NOTE D'ORIENTATION PLURIANNUELLE POUR LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

ANNEES 2016-2018

La note d'orientation triennale pour la formation continue des personnels est le document stratégique de référence pour la politique de formation continue du MAAF.

Elle a pour finalité de définir, par secteur d'intervention, les compétences du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) qui doivent être acquises, actualisées, ou consolidées, au regard de l'évolution ou de l'adaptation de ses missions.

Outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la note constitue un corpus référentiel pour les personnels encadrants dans le cadre de la gestion des compétences de leurs équipes.

Destinée à l'ensemble des acteurs de la formation continue (encadrants, délégués régionaux de formation continue (DRFC) ; responsable local de formation (RLF), écoles et institut de formation du ministère...), elle constitue un guide pour l'accompagnement en formation de l'ensemble des personnels du MAAF, en poste dans les services déconcentrés (SD), dans les établissements d'enseignement agricole et en administration centrale (AC).

Ces orientations sont révisées chaque année, dans le cadre d'un travail collaboratif engagé entre les différentes directions, services et établissements d'enseignement agricole du MAAF.

A – ORGANISATION DE LA FORMATION CONTINUE AU MAAF

La formation continue du MAAF est organisée de façon déconcentrée, pour être au plus près des besoins des structures et des agents.

Niveau local :
Au sein de chaque structure ou établissement, le responsable local de formation (RLF) est l'interlocuteur de premier niveau pour les agents en tant que conseil et opérateur pour les inscriptions aux sessions de formation. Il recueille les besoins des agents exprimés notamment suite aux entretiens professionnels et contribue à l'élaboration du plan local de formation continue de sa structure et assure également la mise en œuvre des formations du niveau local.

Niveau régional :
Les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF/DRIAAF/DAAF) définissent la politique de formation continue du niveau régional au travers du document régional de formation (DRF).
Le délégué régional à la formation continue (DRFC) est un acteur clé du dispositif du MAAF. Il assure la prise en compte du contexte régional, dans le périmètre du cadrage national.
Il élabore et assure la mise en œuvre des actions de formation en application des orientations retenues dans le DRF pour l'ensemble des structures du niveau régional : DRAAF/DAAF, DDI et des établissements d'enseignement agricole.

Niveau administration centrale
En administration centrale (AC) la formation continue est portée par les RLF et la délégation à la formation continue de l'administration centrale.
Les RLF sont positionnés au sein des missions des affaires générales (MAG) dans les directions techniques et au secrétariat général. Leur périmètre d'intervention concerne les formations « métier » en lien avec les missions de leur direction.
La délégation à la formation continue de l'administration centrale est placée auprès de la mission d'appui aux personnes et aux structures (MAPS) de l'AC. Elle intervient dans le périmètre des formations transverses à l'ensemble des agents de l'administration centrale.

Niveau national :
Le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) au sein du SG/SRH/SDDPRS définit la politique de formation continue du Ministère, pilote les crédits formation, assure la maîtrise d'ouvrage de dispositifs nationaux et gère les crédits nécessaires à la mise en œuvre du programme national de formation. Il élabore la note pluriannuelle pour la formation continue des personnels en lien avec les directions techniques et anime le réseau des délégués régionaux à la formation continue. Le BFCDC a également en charge le pilotage du site internet de la formation continue. (http://www.formco.agriculture.gouv.fr)

Niveau Interministériel
Les plate-formes régionales d'appui interministériel à la gestion de ressources humaines (PFRH) proposent une offre de formation sur des sujets dits transverses (management, accueil, techniques administratives, juridiques, achats publics..). Cette offre est constituée d'actions proposées par les directions régionales des ministères et sont ouvertes à l'ensemble des agents des services de l'Etat, y compris les agents du MAAF dans les EPL.

B – CONTEXTES ET ENJEUX 2016-2017-2018

Deux sujets majeurs vont orienter l'action du MAAF pour les prochaines années avec un impact dans le périmètre de l'offre de formation « métier » et dans les dispositifs d'accompagnement en formation continue pour les agents.

- La mise en œuvre de la loi sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt et l' agroécologie qui passe par :

- la traduction concrète du concept « Produire autrement » avec de nouveaux modèles de production intégrant la valeur ajoutée, le respect de l'environnement et les dynamiques locales, dont les GIEE (Groupements d'Intérêts Économique et Environnemental) et le projet agro-écologique qui en sont la traduction concrète ;
- l'amélioration de la compétitivité de la production en utilisant les résultats de la recherche et de l'innovation mais aussi en soutenant les exportations (agriculture, IAA, forêt et bois) et en confortant les actions d'appui à l'export ;
- la sécurisation de la mise en œuvre des procédures communautaires (PAC et sanitaire) ;
- le renforcement de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux, des végétaux ; l'accès à tous à une alimentation de qualité, notamment via une nouvelle répartition des missions entre État et ANSES, adaptation et la vigilance face aux nouveaux risques ;
- l'insertion scolaire, professionnelle et sociale des jeunes et des adultes, notamment par la mise en place de qualifications adaptées aux besoins et la poursuite facilitée des parcours vers l'enseignement supérieur et en cohérence avec la démarche gouvernementale de défense des valeurs de la République;
- le pacte de responsabilité.

- La mise en œuvre de la réforme territoriale :

En application de la loi du 16 janvier 2015, le nombre de régions sera réduit à 13 à compter du 1er janvier 2016. Dans les régions fusionnées les services de l'Etat seront réorganisés, les années 2016-2018 constituant une période transitoire pour la mise en œuvre progressive de l'organisation cible des directions régionales. Certains agents des DRAAF concernées seront à ce titre amenés à effectuer des mobilités. L'accompagnement des agents au changement sera une priorité pour le MAAF avec une attention toute particulière portée à la formation continue pour favoriser les mobilités fonctionnelles mais également pour développer de nouvelles compétences managériales rendues nécessaires par l'organisation multi-sites des directions.

C - ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Dans les orientations stratégiques concernant l'ensemble des missions portées par le MAAF, trois sujets sont prioritaires :

- le respect des textes communautaires notamment via la sécurisation des procédures européennes,
- la sécurisation et l'amélioration des contrôles,
- le renforcement du pilotage des opérateurs sous tutelle du MAAF.

Dans un cadre plus général et en cohérence avec la démarche gouvernementale ; développer une démarche de culture et de défense des valeurs de la république

La performance économique et environnementale des filières agricoles, alimentaires, cheval, forêt – bois et bioéconomie

La nouvelle direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) a pour mission principale d'accompagner et soutenir les acteurs économiques pour soutenir la relance économique et la transition écologique des filières françaises.

Pour répondre à ces missions, les compétences à mobiliser s'articulent autour des priorités suivantes :

- assurer la mise en œuvre de la PAC dans les délais et le respect du droit européen : expliciter la réforme aux professionnels et assurer l'instruction et le paiement des demandes des aides dans des délais déterminés et conformément aux règles communautaires ;
- renforcer la sécurité des procédures et du dispositif de sécurisation financière de la mise en œuvre de la PAC (plan d'action FEAGA, suivi des audits...) ;
- coordonner la mise en place de la nouvelle gouvernance du FEADER ;
- décliner pour les secteurs de la production agricole et de la transformation agricole (IAA et coopératives) le pacte de responsabilité et de solidarité ;
- définir de véritables stratégies de filières pour contribuer à leur relance, en mobilisant les acteurs professionnels et les opérateurs de l'État ;

- s’approprier et mettre en œuvre les nouveaux outils financiers et réglementaires du secteur forestier ;
- finaliser et mettre en œuvre la directive « nitrates » (zonage, identification des besoins liés à la mise aux normes et mobilisation des acteurs concernés) ;
- s’approprier et savoir mobiliser les nouveaux dispositifs mis en place dans le domaine du foncier ;
- poursuivre l’objectif de sécurité alimentaire face au dérèglement climatique.

L’enseignement agricole

L'enseignement agricole est mobilisé autour de plusieurs chantiers qui structurent ses actions : la défense des valeurs de la République et du « bien vivre ensemble » ; le plan d'action "enseigner à produire autrement" en lien avec le projet agro-écologique pour la France ; l'innovation pédagogique, en lien avec la rénovation des diplômes.

Dans cette perspective, la qualité de la formation des enseignants et formateurs et de tous les agents des établissements d'enseignement constitue un enjeu essentiel, notamment sur les priorités suivantes :

- sensibiliser et former la communauté éducative aux enjeux de la transition écologique au travers de la mise en œuvre de l'axe 4 du plan « Enseigner à produire autrement », intégré au projet agro-écologique du MAAF. Les établissements seront notamment accompagnés dans leurs projets « Enseigner à produire autrement » par les référents régionaux ad hoc désignés en DRAAF et les autres acteurs du Système National d'Appui. Un effort particulier sera porté sur cette priorité ;
- accompagner l’évolution des pratiques des enseignants et des formateurs pour leur permettre de s’adapter aux nouveaux contextes de la formation et à l'évolution des publics accueillis, notamment en les incitant à effectuer des stages en entreprises, et en facilitant l'innovation pédagogique ;
- prendre en compte les évolutions des technologies numériques pour renouveler les pratiques pédagogiques et le suivi des jeunes en formation (utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l’éducation -TICE). L'intégration du numérique dans la pédagogie nécessite de mettre en place des formations à destination des enseignants en activité pour les accompagner dans leur changement de pratiques éducatives et les familiariser avec les nouvelles ressources pédagogiques ;
- poursuivre l'ouverture de l'enseignement agricole sur l'international et professionnaliser les acteurs et réseaux concernés ;
- poursuivre l'accompagnement des rénovations de diplômes, par le renforcement des formations permettant la mise en place de projets pédagogiques en phase avec ces réformes et rénovations de diplômes ;
- poursuivre le développement des compétences disciplinaires, didactiques, pédagogiques, techniques et scientifiques ;
- mettre en place les conditions de lutte contre le « décrochage scolaire »;
- poursuivre le développement des actions de prévention contre les discriminations et contribuer à la promotion de l'égalité fille-garçon/femme-homme ;
- assurer le niveau de qualification requis pour les personnels concernés par la sécurité et la santé au travail tant pour les agents que les apprenants et les stagiaires ;
- accompagner les établissements, les équipes éducatives pour l’accueil et l'intégration des élèves, stagiaires et apprentis, en situation de handicap.

Il est également rappelé que débute à la rentrée scolaire 2015 un nouveau dispositif de formation initiale des personnels enseignants et CPE à l'ENFA et dans le cadre d'un nouveau master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation).

La sécurité et la qualité sanitaire de l'alimentation

La Direction générale de l’alimentation (DGAL) veille à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu’à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en coordination avec les services de l’État en départements et régions et avec les différents acteurs concernés : professionnels du monde agricole, associations, consommateurs, etc.
Ses missions s’inscrivent principalement dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, du plan d'actions issu des États généraux du sanitaire (EGS) ainsi que de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

Dans ce contexte les formations viseront prioritairement à :

- consolider les compétences des agents de DRAAF, DAAF et DD(CS)PP dans leurs missions régaliennes et leur permettre de développer leurs capacités à s'adapter aux nouveaux cadrages de la gouvernance sanitaire et aux évolutions :
    - dans le cadre de leurs missions de contrôles :

      - optimiser leur intervention lors de la gestion de crises et d'alertes sanitaires et lors de la gestion de foyers de maladies animales ;
      - s'adapter aux évolutions de la réglementation de l'Union Européenne, en particulier au titre du futur « paquet législatif » « Sécurité sanitaire » dont l'un des objectifs majeur est de mieux surveiller, prévenir et lutter contre les maladies émergentes dans les secteurs animal et végétal ;
      - maintenir et renforcer les compétences des agents affectés en abattoir ;
      - être réactifs face à la maltraitance des animaux afin de répondre aux enjeux de la stratégie « bien-être animal »
      - être en mesure de prévenir et de gérer les situations conflictuelles pouvant se présenter lors des contrôles ;
      - être acteur de la prévention des risques liées à l'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
      - faciliter la reconversion d'agents exerçant en abattoir sur d'autres missions, en particulier suite à l'apparition de TMS;
      - mutualiser et développer les compétences rares au niveau régional ou inter régional.

    - dans le cadre de la gestion de projets et de la mobilisation des partenaires :

      - développer les aptitudes à la gestion de projet portant notamment sur des sujets liés à l'application du plan ECOPHYTO02, du plan ECOANTIBIO et du 2ème programme nationale de l'alimentation ;
      - renforcer les capacités en animation des réseaux pour permettre une meilleure mobilisation des services et partenaires sur les différents actions à valoriser par une politique de communication et d'information efficiente.

- renforcer les compétences associées à l'exercice du contrôle et du suivi des actions déléguées afin d'en garantir la qualité et l'efficience ;
- poursuivre l'acculturation croisée des communautés de travail constituant des DD(CS)PP ; ainsi, les actions initiées en lien ou élaborées en collaboration avec la DGCCRF sur la base d'une ouverture conjointe des sessions de formation proposées par chacun des ministères, ainsi que les échanges de pratiques, doivent être renforcées ;
- accompagner les services dans la mise en œuvre des outils notamment informatique (RESYTAL) ;
- accompagner les agents des DRAAF, DAAF et DDCSPP dans l'appropriation de la démarche dite « par processus » dans laquelle s'est engagée la DGAL depuis 2014 ainsi que dans le déploiement des processus dans les services chargés des contrôles dans les domaines sanitaire et alimentaire.

Les missions transverses

Le secrétariat général assure une mission générale de coordination des services et de modernisation du ministère. Cette mission s'articule autour de métiers divers.

Pour répondre à cette mission, les compétences à mobiliser s'articuleront autour des priorités suivantes :

- Ressources humaines
  - Permettre le développement professionnel des agents et conduire les actions définies dans le cadre de la feuille de route sociale
  - Renforcer les compétences managériales des encadrants dans la cadre de la circulaire du Premier Ministre du 10 juin 2015
  - Accompagner la mise en œuvre de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux et plus largement l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail.
  - Poursuivre l'accompagnement formation relatif à la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité professionnelle femme/homme
  - Assurer la qualité de la paie et de la gestion administrative des agents

- Fonctions budgétaires et comptables
  - Fiabiliser et sécuriser la chaîne de la dépense (notamment par l'appropriation des méthodes de contrôle interne) tant pour les services du MAAF que pour les opérateurs

- Modernisation et pilotage des services
  -Accompagner les agents et les services dans le cadre de la réforme territoriale
  -Coordonner autour du contrôle de gestion, les démarches de pilotage d'une structure locale et régionale (contrôle interne financier, GPEEC, démarches qualité, stratégie de formation)

- Administration exemplaire
  - Poursuivre l'engagement défini à travers le plan ministériel d'administration exemplaire autour des économies d'énergie, de la mobilité durable, des économies de ressources, de la réduction des déchets et de la préservation de la biodiversité

- Systèmes d'information
  -Conforter le pilotage des projets informatiques
  -Poursuivre la modernisation des systèmes d'information métier (RESYTAL, SIRENA ….....)
  - Assurer la sécurité des systèmes d'information

- Communication institutionnelle
  - Développer un socle de compétences pour accompagner les agents dans la stratégie de développement du digital engagée au ministère (acculturer les agents aux nouveaux usages du WEB, développer les compétences des contributeurs)

- Juridique
  -Veiller à la qualité du droit et sécuriser l'élaboration des textes

- Statistiques et prospectives
  - Produire des statistiques de qualité en respectant les délais fixés par les règlements européens,
  - Poursuivre la dématérialisation des enquêtes,
  - Conduire les études nécessaires au pilotage et à l'évaluation des politiques publiques en développant l'expertise interne.

- Politique du travail et de la protection sociale
  - Permettre la mise en œuvre du pacte de responsabilité

La présente note constitue le socle des orientations de la politique de formation continue de notre ministère. Ces orientations sont déclinées en missions et compétences dans le document joint à la présente note.

Dans le contexte parfois complexe dans lequel s'inscrit la mise en œuvre des politiques publiques des services de l'État, il est utile de rappeler que la formation continue consolide son positionnement en tant qu'outil d'accompagnement de l'évolution des missions du MAAF. Elle a un rôle essentiel à jouer, d'une part, dans la pérennisation des compétences nécessaires au maintien de la qualité de service rendu aux citoyens et, d'autre part, dans l'accompagnement du développement professionnel des agents de notre communauté de travail.

La Secrétaire Générale

Valérie METRICH-HECQUET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

MISSIONS / COMPETENCES

2016-2017-2018

Ce document a pour objet de mettre en regard les compétences attendues et les différentes missions identifiées dans le cadre des orientations prioritaires définies dans la note d'orientation formation continue des personnels 2016/2018

Compétence :

Capacité reconnue et validée à mobiliser et à combiner des ressources (savoir ou connaissance, savoir faire, voire savoir être) pour répondre de façon pertinente à une situation professionnelle.
Source :Observatoire des missions et des métiers du MAAF

Il est organisé autour de 7 fiches :

- management des ressources humaines des organisations
- pilotage
- performance économique et environnementale des entreprises
- forêt/bois
- enseignement agricole technique et supérieur
- sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation
- missions transverses / fonctions support

Ce document n'a pas vocation à recenser de manière exhaustive toutes les missions et de fait toutes les thématiques à développer dans les différents dispositifs de formation. Il est du ressort des encadrants, des responsables locaux de formation et des délégués régionaux à la formation continue de recueillir les besoins et d'intégrer les réponses les mieux adaptées aux niveaux local et régional.

MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DES ORGANISATIONS

CONTEXTE / ENJEUX / ORIENTATIONS

Dans la perspective des réorganisations liées à la réforme des régions d'une part, et d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations gouvernementales visant à la consolidation des compétences en matière de management le ministère s'est engagé dans une démarche de consolidation des compétences managériales des personnels encadrants.

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Manager autour du projet de service	- S'approprier les principes du management transversal - Connaître la conduite de projet - Favoriser la cohésion d'équipe - Savoir travailler en réseau avec des profils métiers diversifiés - Savoir élaborer un projet de service - Savoir impulser et conduire le changement	connaître : -la politique gouvernementale - les politiques du MAAF -les institutions publiques nationales et européennes - le contexte politique, économique et social français	Équipes de direction, personnel encadrant AC, SD, établissements d'enseignement	2016/2018
Manager les ressources humaines	- Savoir définir les compétences attendues de ses collaborateurs, savoir les formuler - Savoir définir des objectifs collectifs et individuels - Maîtriser les outils du management : écoute active, délégation, recadrage. - Savoir conduire et exploiter l'entretien professionnel (volet fixation et atteinte des objectifs) et l'entretien de formation - Mettre en œuvre les préconisations en matière de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité professionnelle femme/homme - Savoir recruter dans le respect des règles de neutralité et d'égalité de traitement - Identifier le rôle du manager dans les problématiques de santé et de sécurité au travail dont la prise en compte des Risques Psycho-Sociaux (document unique d'évaluation et plan d'action) - Connaître les règles et principes du dialogue social - Savoir manager en multi-sites	Connaître : - les pratiques RH interministerielles -l'organisation RH du MAAF et ses différents acteurs - la politique RH de son organisation - les principaux outils mobilisables en matière de formation continue et de parcours professionnels	Équipes de direction, personnel encadrant AC, SD, établissements d'enseignement	2016/2018
Mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	- S'approprier les démarches de la GPEC et les outils associés (ministériel et interministériel)		directeurs, directeurs adjoints, chefs de service, responsable RH	2016/2018
Manager / piloter les organisations	S'approprier les démarches de pilotage (démarches qualité, gestion de la performance, démarche de revue participative des processus, maitrise des risques, pilotage financier à travers le développement des compétences d'analyse financière,..)	Connaître l'organisation interministerielle Identifier les interactions avec la politique ministérielle	directeurs, directeurs adjoints et chefs de service	2016/2018

PILOTAGE

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Animation de réseaux				
Compte tenu du caractère interministériel des services départementaux, le rôle de l'échelon régional en matière de pilotage des politiques ministérielles est primordial. De même, la relation, en continu, entre le niveau national et les DRAAF - DAAF constitue un élément clé pour la mise en œuvre de ces politiques. Cette organisation nécessite un travail en réseau. Qu'il s'agisse des réseaux « métiers » au sens large, des réseaux des référents ou des réseaux des acteurs interministériels et locaux, animer ces réseaux constitue en soi une compétence qu'il convient de renforcer.				
Piloter et coordonner les différents acteurs régionaux	- Développer des compétences en matière d'animation de réseau. - connaître les méthodes de communication, d'animation et de négociation - Savoir mobiliser les partenaires du territoire	- Identifier les différents acteurs régionaux, leur fonctionnement, leurs politiques - Connaitre le fonctionnement des différentes institutions publiques	Directeurs régionaux et directeurs adjoints, chefs de services	2016/2018
Assurer le pilotage budgétaire	- Connaître les règles de gestion budgétaire et comptable **(** fonction R-BOP**)**		DRAAF	2016/2018
Animer les réseaux support (contrôleur interne, contrôle de gestion,DRFC, responsable achat, animateurs juridiques, chargé de communication..)	- Connaître la politique ministérielle à laquelle se rattache le réseau. - Développer des compétences en matière d'animation de réseau. - Maitriser les outils de communication et de partage d'information - Savoir conduire une réunion	Connaître l'environnement, les structures et acteurs du domaine d'intervention du réseau	Agents chargé de l'animation de réseaux « support »	2016/2018
Contrôle de gestion et performance des organisations				
Piloter à travers la gestion de la performance	- S'approprier les démarches de gestion de la performance		Équipe de direction, personnel d'encadrement	2016/2018
Apporter un appui au pilotage à travers le contrôle de gestion	Maîtriser: - les outils et techniques de contrôle de gestion - la gestion de base de données - les statistiques descriptives ; Savoir : - concevoir des tableaux de bord, en assurer le suivi et analyser les données - faire des représentation graphique ; - mobiliser les résultats des SI (RH, budget et compta, statistiques, aides agricoles et forestières, …) pour le contrôle de gestion	Connaître : - les politiques du ministère et le fonctionnement des services - les SI du MAAF - les données administratives du MAAF pour les utiliser ; - les démarches de pilotage (qualité, contrôle interne financier, GPEEC)	Contrôleurs de gestion	2016/2018
Améliorer la performance des organisations	- S'approprier les démarches de pilotage (démarches qualité, gestion de la performance, démarche de revue participative des processus, pilotage financier à travers le développement des compétences d'analyse Financière,..) - Développer le contrôle interne des politiques publiques - Traduire la démarche développement durable dans la conduite des projets et dans les méthodes de travail.		Directeurs régionaux et directeurs adjoints Chefs de services	2016/2018

Valorisation des données				
Le pilotage des politiques publiques repose sur l'analyse et l'évaluation. Au-delà de l'accompagnement sur les nouvelles méthodologies d'enquête et de recueil des données, il convient d'élargir les compétences nécessaires à leur valorisation, à leur mutualisation et à leur diffusion. Cette orientation s'inscrit également dans le cadre de la mise en place du dispositif de valorisation des données « VALOR »				
Piloter grâce à une bonne connaissance du territoire	- Savoir analyser données et représentations graphiques	Connaître les politiques du ministère	Tous services déconcentrés et enseignement	2016/2018
Mettre en œuvre	- Connaître les systèmes d'information géographiques - Savoir concevoir, gérer et exploiter les bases de données à références géographiques		Tous services déconcentrés et enseignement	2016/2018
Tutelle de délégation de mission de services publique (opérateur, agence et organismes)				
Assurer la tutelle et le pilotage des opérateurs, organismes et agences	Connaître : - le corpus règlementaire applicable opérateurs de l'état et aux organismes sous tutelle - les outils de la gouvernance pour l'exercice de la tutelle et du pilotage - les principaux risques financiers et comptables et interpréter les états financiers grâce à l'analyse financière - les notions de base de la gestion des ressources humaines s'appliquant aux organismes et opérateurs		Administration centrale, services déconcentrés	2016/2018
Prévention des risques et gestion des crises				
Prévenir les risques et gérer les crises	- Connaître l'action ministérielle en matière des gestion des risques (cartographie ministérielle des risques) - Maitriser la communication en situation de médiation - Connaître l'organisation et le fonctionnement d'une cellule de crise		Agents des DRAAF/DAAF, SRAL, DDI et établissements d'enseignement	2016/2018
Relation à l'usager				
Faciliter et simplifier la relation à l'usager	Savoir communiquer avec : - les institutions - les professionnels - les élus		Tout public	2016/2018
Acquérir la bonne posture	- Savoir argumenter - Savoir négocier - Connaître les techniques de gestion de conflit		Tout public	2016/2018

PERFORMANCE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

CONTEXTE / ENJEUX / ORIENTATIONS

La Loi d'Avenir dans le prolongement de la loi de modernisation agricole et de la pêche (LMAP) de 2010 développe la gestion des risques, mais aussi les outils au service d'une agriculture doublement performante, au plan économique comme environnemental.
Ainsi, les services déconcentrés doivent-ils développer des compétences d'ensemblier sur des thématiques d'analyse de l'économie des filières et exploitations agricoles, des impacts sociaux et environnementaux de l'agriculture dans les territoires.

Pour répondre à ces missions, les compétences à mobiliser s'articuleront autour des priorités suivantes :
- assurer la mise en œuvre de la PAC dans les délais et le respect du droit Union européenne : expliciter la réforme aux professionnels et assurer l'instruction et le paiement des demandes des aides dans des délais déterminés et conformément aux règles communautaires ;
- renforcer la sécurité des procédures et du dispositif de sécurisation financière de la mise en œuvre de la PAC (plan d'action FEAGA, suivi des audits...) ;
- coordonner la mise en place de la nouvelle gouvernance du FEADER ;
- décliner pour les secteurs de la production agricole et de la transformation agricole (IAA et coopérative) le pacte de responsabilité et de solidarité ;
- définir de véritables stratégies de filières pour contribuer à leur relance, en mobilisant les acteurs professionnels et les opérateurs de l'État ;
- s'approprier et mettre en œuvre les nouveaux outils financiers et réglementaires du secteur forestier ;
- finaliser et mettre en œuvre la directive « nitrates » (zonage, identification des besoins liés à la mise aux normes et mobilisation des acteurs concernés) ;
- s'approprier et savoir mobiliser les nouveaux dispositifs mis en place dans le domaine du foncier ;
- poursuivre l'objectif de sécurité alimentaire face au dérèglement climatique.

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Agro écologie				
Accompagner la transition écologique	Connaître: - les différents plan mis en œuvre au ministère - les politiques publiques en matière de biodiversité en lien avec les autres politiques (PAC notamment - les finalités et fonctionnement des GIEE - Avoir une connaissance de base en agronomie, en énergie et en environnement Connaître: - les pratiques agricoles traditionnelles (fertilisation, protections des cultures, travail du sol.....) - les pratiques de production agroécologiques (y compris agriculture biologique) (fertilisation, protections des cultures, travail du sol .....)	Connaître / identifier les acteurs du territoire	DRAAF/DAAF ,DDT(M), DD(CS)PP, FAM, ASP administration centrale, établissements d'enseignement	2016/2018
Politique agricole commune et autres aides				
Assurer la gestion des aides	Connaître et savoir appliquer la réglementation Savoir - instruire et gérer les aides du 1er e 2ème pilier - utiliser les outils informatiques dédiés (ISIS, OSIRIS) et leur connexion avec TELEPAC		DDT(M), DAAF,DRAAF, établissements d'enseignement , FAM, ASP	2016/2018
	Connaître les aides d'état et de minimis dans les secteurs agricoles, agroalimentaire et dans les secteurs susceptibles de bénéficier du FEADER		DDT(M), DAAF,DRAAF,(RIAA...) , FAM, ASP, administration centrale	2016/2018

Aménagement du territoire et gestion du foncier					
Accompagner les projets de territoires : du diagnostic au choix des mesures	Connaître : - les politiques du MAAF et l'impact sur l'agriculture - les méthodes et outils mobilisables S'approprier les stratégies locales de développement forestier ainsi que le projet régional d'agriculture durable (PRAD) Savoir animer et coordonner des projets de territoires	- pour les projet LEADER : identifier et animer les groupes d'actions locale	DRAAF/DAAF , DDT(M)	2016 / 2018
Gérer le foncier	Connaître et savoir mobiliser les outils de maîtrise du foncier agricole Connaître le fonctionnement de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)		DRAAF/DAAF (RIAA...) ,DDT(M), établissements d'enseignement	2016 / 2018
Les entreprises				
Accompagner les entreprises	- Connaître les politiques publiques en faveur des entreprises du secteur industriel : financements, investissement-développement, R&D-innovation - Connaître les entreprises agricoles et non agricoles - Savoir faire une analyse économique et financière (compte d'exploitation et de résultats, plan d'affaires, plan de restitution, rentabilité, plan comptable...) - Identifier les différentes aides qui peuvent les concerner	identifier les différents partenaires/entreprises (collectivités, UBIFrance, OSEO, CCI, FSI, pépinières d'entreprise.....) Connaître : - leur rôle et leur organisation, - la gestion des marchés	DRAAF/DAAF (RIAA...), DDT(M), établissements d'enseignement, administration centrale	2016 / 2018
Gérer les risques économiques, sanitaires et environnementaux	Connaître : - le fonctionnement des fonds de mutualisation sanitaire et environnementaux - les structures juridiques des entreprises agricoles et non agricoles - les règles et outils de gestion du risque - les principales aides à destination des entreprises		DRAAF/DAAF (RIAA...), DDT(M), administration centrale	2016 / 2018
Les filières				
Accompagner et contractualiser avec les filières	Connaître les filières agricoles : - l'organisation économique de l'agriculture - les outils juridiques et commerciaux - les labels et qualité Savoir : - faire une analyse économique et financière de base - animer un réseau - travailler et faire travailler ensemble de nombreux partenaires Connaître : - le tissu agro-alimentaire - les règles de gestion	Connaître : - les acteurs de la filière et leurs priorités - l'organisation et les relations économique de la filière - la gestion des marchés	DRAAF/DAAF (RIAA...), DDT(M), établissements d'enseignement, administration centrale	2016 / 2018

FORET – BOIS

CONTEXTE / ENJEUX / ORIENTATIONS

Les études menées par l'observatoire des missions et des métiers (OMM) montrent une évolution régulière des métiers de la forêt et du bois au service des grands enjeux économiques, environnementaux et de développement des territoires ruraux. Trois lois en cinq ans ont modifié le cadre réglementaire de ce secteur. Enfin, la prégnance du changement climatique sous ses volets atténuation (avec l'augmentation du bois-énergie) et adaptation (pour faire évoluer les forêts aux nouveaux climats) conduit à une réflexion nouvelle sur l'avenir des forêts et de la filière bois, avec un rôle renouvelé pour l'administration, les organismes sous tutelle du ministère et les collectivités.
Un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) fixe la stratégie régionale de développement de la forêt.
C'est donc un développement des savoirs de base des agents (changement climatique, crédits carbone, sylviculture, écologie, économie, ...) qui sera recherché pour les rendre pleinement opérationnels dans leurs missions renouvelées.
Le nombre réduit d'agents traitant des questions forestières dans les DDT et DRAAF doit conduire à regarder les offres de formation offertes par les organismes forestiers tels que l'ONF et l'IDF, avec la limite de la posture différente d'une administration.
Enfin, il existe quelques postes très spécifiques (contrôleur de pépinières, DFCI, RTM...) pour lesquels il est indispensable de prévoir des formations de prise de fonction par accompagnement/tutorat avec un personnel compétent dans ces domaines.

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Définir et piloter la politique foret/bois	Connaître - la réglementation et les orientations du Ministère - la réglementation et les orientations des autres ministères concernés (Bois-énergie, changement climatique....) - les documents de cadrage de la politique forestière Savoir - évaluer leur mise en œuvre - travailler avec des partenaires multiples - utiliser les outils SIG	Connaître les acteurs de la filière et leurs stratégies	Administration Centrale, DRAAF/DAAF	2016/2018
Instruire, suivre et contrôler les dossiers relevant des missions régaliennes	Connaître : - la réglementation et les orientations du Ministère - la réglementation et les orientations des autres ministères concernés (Bois-énergie, changement climatique....) - le code forestier - la foret dans le code rural et le code de l'environnement, la fiscalité liée à la forêt - les sciences et techniques forestières (sylviculture, pédologie, botanique forestière.....) - les techniques forestières appliquées (document de gestion, reboisement, voirie forestière.....) - Savoir utiliser les outils informatiques associés (SYLVA, DECYLVA) - savoir gérer les contrats du fond forestier national - Identifier et savoir mettre en œuvre les mesures d'adaptation au réchauffement climatique pour garantir la gestion durable des forets	Appréhender l'économie de la filière : - la valeur économique des bois - l'économie des entreprises - les acteurs et réseaux institutionnels (chambre agriculture, conseil régional....)	Administration Centrale, DRAAF/DAAF, DDT(M)	2016/2018

	Accompagner les acteurs économiques / suivi des filières	- Connaitre les dispositifs d'aides aux entreprises d'exploitation du secteur (aides d'état, OSEO...) - Savoir instruire les dossiers relevant des mesures et programmes de soutien de la filière (FEADER....) - Savoir faire une analyse économique et financière d'une entreprise	Connaître les entreprises (forestiers, exploitations, scieries..) et leur fonctionnement	Administration Centrale, DRAAF/DAAF	2016/2018
	Prendre en compte la problématique forêt dans l'aménagement du territoire	Être en capacité : - d'accompagner les projets forestiers de territoires: du diagnostic au choix des mesures. - de les articuler avec les différents schémas d'aménagement (PRAD, schéma air énergie climat, trame verte et bleu.....) -connaître les financement mobilisable (fond stratégiques forêt/bois, FEADER) - comprendre les problématiques territoriales	- Connaître les acteurs et réseaux institutionnels (chambre agriculture, conseil régional...)	DRAAF/DAAF, DDT(M), établissements d'enseignement	2016/2018

ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE ET SUPERIEUR

CONTEXTE / ENJEUX / ORIENTATIONS

L'application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, les chantiers engagés par la DGER, et les suites à donner après l'engagement de l'enseignement agricole pour la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, impliquent des évolutions.

L'enseignement agricole, au travers de ses cinq missions et grâce à ses spécificités, est mobilisé au service d'une formation professionnelle citoyenne de qualité.

Pour L'EPLEFPA et en synergie avec ses partenaires dans les territoires, cela induit une adaptation, aussi bien en termes d'activité de mise en œuvre des cinq missions qu'en termes d'actualisation, d'amélioration et d'acquisition de compétences individuelles et/ou collectives. C'est pourquoi, au-delà des actions régulières de formation à la didactique et à la pédagogie, le dispositif de formation continue vise non seulement à répondre aux besoins recensés dans les établissements mais aussi à considérer :

- la transmission des valeurs républicaines,
- la sensibilisation et la formation de la communauté éducative aux enjeux de la transition écologique,
- la diversité des publics accueillis,
- l'accueil et l'inclusion des élèves en situation de handicap,
- l'innovation pédagogique et le numérique éducatif,
- l'ouverture au monde, l'ouverture à l'autre,
- l'accompagnement des rénovations des diplômes,
- les qualifications requises pour les différents enseignements, l'animation et la vie scolaire,
- l'adaptation à de nouvelles fonctions ou missions ainsi qu'à de nouvelles pratiques innovantes.

La formation continue des personnels des établissements de l'enseignement supérieur obéit à la politique menée par chaque structure et dans le cadre des orientation données par la DGER. Toutefois une attention particulière doit être apportée au management général des établissements (ressources humaines, maîtrise budgétaire et comptable).

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Apprendre le « bien vivre ensemble »	Savoir : - faire partager et vivre les valeurs républicaines - aborder l'enseignement moral et civique en interdisciplinarité - maîtriser la culture du débat - prévenir et lutter contre les discriminations	Composition des EPLEFPA et des sites, Institutions et collectivités, élus, vie associative, ALESA,	ensemble de l'équipe éducative	2016-2018
Participer à l'évolution des principes et pratiques de la production agricole « enseigner à produire autrement »	- Connaître les processus dans le fonctionnement des agrosystèmes - Être en capacité de travailler en pluridisciplinarité - Utiliser les exploitations agricoles et ateliers technologiques,	Professionnels et instituts acteurs en matière d'agro-écologie	Référents régionaux "enseigner à produire autrement", enseignants, formateurs, équipes éducatives et de direction, personnels des exploitations et des ateliers technologiques.	2016-2018
Intégrer les évolutions du numérique dans ses pratiques	- Mettre en œuvre des innovations pédagogiques par discipline Savoir : - utiliser les médias numériques et réseaux sociaux pour la conduite de ses activités et la création de ressources pédagogique -mobiliser les ressources issues des outils numériques - adapter ses approches didactiques et pédagogiques,	Réseau des DRTIC et pratiques au sein de l'ensemble du système éducatif national	Équipes éducatives, formateurs, assistants d'éducation	2016-2018

	Mettre en œuvre les réformes et rénovations de diplômes	- Actualiser ses connaissances en lien avec les nouveaux contenus de référentiels et aux nouvelles modalités dans le cadre d'une rénovation de diplôme, - Être capable d'adopter de nouvelles, pratiques et de les mettre en œuvre - Savoir travailler en équipe	Ministère de tutelle, DGER, référentiels, notes de service et d'orientation	Enseignants, formateurs, équipes de direction	2016-2018
	Accueillir puis accompagner les jeunes dans l'enseignement agricole	- Savoir accompagner un projet professionnel - Orienter vers une voie plus appropriée à une situation individuelle - Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire - Participer à l'ouverture sur le territoire et le milieu professionnel - Accueillir et accompagner les élèves en situation de handicap		Ensemble de la communauté éducative	2016-2018
	Mettre en œuvre la mission d'animation et de développement des territoires	- Être à l'initiative de projets à conduire et à gérer - Maîtriser les techniques de communication, d'animation, de diffusion et de valorisation - Travailler en relation avec les réseaux thématiques	Partenaires des établissements d'enseignement dans les territoires, enseignement socio-culturel	Équipes éducatives, enseignants, formateurs, directeurs d'exploitation,	2016-2018
	Mettre en œuvre la mission de coopération internationale	- Travailler au sein de partenariats interculturels entre établissements - Favoriser le travail en équipe sur l'EPLEFPA	Réseaux géographiques, éducation au développement, dispositifs d'appui en faveur de la mobilité européenne et internationale	ensemble de l'équipe éducative	2016-2018

LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION

CONTEXTE / ENJEUX / ORIENTATIONS

Les missions en matière de sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation s'inscrivent principalement dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêches, du plan d'action issu des état généraux du sanitaire (EGS) et de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.
Il s'agit principalement de veiller à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des végétaux.

Pour les années 2016/2018, l'accent sera mis prioritairement sur les formations visant à :

- consolider les compétences des agents et leurs capacités à s'adapter aux évolutions tant dans le cadre de leur missions de contrôles que dans le cadre de la gestion de projets et de mobilisation des partenaires
- renforcer les compétences associées à l'exercice du contrôle et du suivi des actions déléguées
- prévenir les troubles musculaires squelettiques en abattoirs
- poursuivre l'acculturation croisée des communautés de travail constituant les DD(CS)PP les échanges de pratiques et actions de formation conjointes avec la DGCCRF
- mutualiser et assurer le développement des compétences rares ou critique au niveau départemental, régional et inter régional
- Faciliter la reconversion d'agents exerçant en abattoir sur d'autres missions, en particulier suite à l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS)

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Réglementation européenne en sécurité sanitaire de l'alimentation Permettre l'adaptation aux évolutions règlementaires européennes (cf. futur paquet législatif)	- Connaître le "Paquet Hygiène"	- Connaître les différents organismes et acteurs européens dans le domaine de la sécurité sanitaire de l'alimentation	Agents en DRAAF, DAAF, et DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire, vétérinaire, phytosanitaire	2016 / 2018
Démarche dite « par processus » Optimiser le fonctionnement des structures	- S'approprier la démarche ainsi que les processus - Connaître le manuel qualité national de la direction générale de l'alimentation	- Identifier les acteurs « référents » de cette démarche dans les structures	Agents en DRAAF, DAAF, et DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire, vétérinaire, phytosanitaire	2016 / 2018
Systèmes d'information Assurer la gestion et le suivi des activités	- Savoir utiliser les outils d'informations actuel et à venir (dont RESYTAL et GAO2)	- Connaître ou Identifier les acteurs	Agents en DRAAF, DAAF, et DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire, vétérinaire, phytosanitaire	2016 / 2018
Contrôle et suivi des activités délégués Garantir la qualité et l'efficience du contrôle et du suivi des activités déléguées	- Connaître le plan d'actions issu des états généraux du sanitaire - Maitriser les méthodes et procédures d'inspection et de contrôle	- Connaître les instances et structures mises en place dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire	Agents en DRAAF, DAAF, et DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire, vétérinaire, phytosanitaire	2016 / 2018

	Gestion de projets Garantir la mise en œuvre des projets portant sur les sujets liés à l'application du 2ème programme national de l'alimentation / du plan ECAOANTIBIO / du plan ECOPHYTO 2	- Connaître : - le 2ème Programme National de l'Alimentation (PNA) - le plan ECOANTIBIO - le plan ECOPHYTO2 - Savoir travailler en réseau	- Connaître les acteurs œuvrant dans le cadre de ces différents programmes et plans	Agents en DRAAF,DAAF et DD(CS)PP (cadres en SRAL et SALIM, cadre en DD(CS)PP)	2016 / 2018
	Sécurité sanitaire des aliments Contrôler les actions sanitaires de production, d'importation et de commercialisation des aliments d'origine animale Optimiser l'inspection en abattoir Prévenir les troubles musculaires squelettiques (TMS)	- Connaître et appliquer les législations et réglementations européennes et nationales en vigueur dans le domaine la sécurité sanitaire des aliments - Connaitre et mettre en œuvre les méthodes et procédures d'inspection en abattoir - Savoir identifier les situations à risque TMS - Connaître les bonnes postures	- Identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels et professionnels œuvrant dans le domaine de la sécurité sanitaire de l'alimentation	Agents en DRAAF, en DAAF, en DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire Agents chargés d'inspection en abattoir Agents chargés d'inspection en abattoir	2016 / 2018 2016 / 2018 2016 / 2018
	Qualité sanitaire de l'alimentation / Offre alimentaire Garantir la sécurité des aliments et la santé publique Améliorer l'offre alimentaire en quantité et qualité	Connaître : - le 2ème Programme National de l'Alimentation (PNA) - le Programme National Nutrition Santé (PNNS) - le programme national de lutte contre le gaspillage alimentaire - Savoir travailler en réseau	- Identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la qualité sanitaire de l'alimentation et de l'offre alimentaire	Agents en DRAAF, en DAAF, en DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire	2016 / 2018
	Risques sanitaires liés aux denrées alimentaires Anticiper et détecter les nouveaux dangers sanitaires liés aux denrées alimentaires et prévoir leurs évolutions	Connaître : - les méthodes et procédures d'inspection - les dispositifs/plans nationaux de surveillance et de contrôle	Connaître - les réseaux d'alerte français, européen et international dans le domaine des risques sanitaires - les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine des risques sanitaires - le fonctionnement des filières	Agents en DRAAF, en DAAF, en DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique alimentaire	2016 / 2018
	Risques liés aux maladies animales Surveiller la bonne utilisation des substances administrées aux animaux Gérer les foyers des maladies animales	Connaître : - le plan ECOANTIBIO - les méthodes et procédures d'inspection - les dispositifs/plans nationaux de surveillance et de contrôle	- Connaître les réseaux d'alerte français, européen et international dans le domaine de la santé animale - Connaître ou identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la santé animale	Agents en DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique vétérinaire	2016 / 2018

	Protection des animaux Répondre aux enjeux de la stratégie « Bien-être animal » en garantissant le respect des règles de bien traitance pour les animaux d'élevage et de compagnie	Connaître : - les législations et réglementations européennes et nationales en vigueur dans le domaine vétérinaire - les méthodes et procédures d'inspection et savoir les mettre en œuvre	- Identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la protection animale	Agents en DD(CS)PP chargés de fonctions en santé publique vétérinaire	2016 / 2018
	Santé et protection des végétaux Maitriser les conditions de production des végétaux	- Connaître le plan ECOPHYTO2	- Connaître ou identifier les services et acteurs nationaux, régionaux et locaux, institutionnels, professionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la santé et de la protection des végétaux - connaitre le fonctionnement des filières	Agents en DRAAF et en DAAF (SRAL et SALIM) chargés de fonctions en santé publique phytosanitaire	2016 / 2018
	Risques inhérents à la production végétale Anticiper et détecter les risques inhérents à la production végétale et prévoir leurs évolutions	Connaître : - les méthodes et procédures d'inspection - les dispositifs/plans nationaux de surveillance et de contrôle	- Connaître les réseaux d'alerte français, européen et international dans le domaine des risques inhérents à la production végétale	Agents en DRAAF et en DAAF (SRAL et SALIM) chargés de fonctions en santé publique phytosanitaire	2016 / 2018

MISSIONS TRANSVERSES / FONCTIONS SUPPORTS

MISSIONS DE CONTRÔLE

La place importante tenue par les activités de contrôle dans l'action du ministère et la multiplicité de situations qu'elles recouvrent expliquent la nécessité d'accompagner et améliorer les conditions d'exercice des métiers du contrôle, besoin d'autant plus ressenti que ce métier présente la particularité de mettre en œuvre des politiques publiques couvrant un corpus de références normatives très étendu, superposant des normes et règles de niveau national, niveau européen et niveau international.

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Programmer les contrôles	- Savoir utiliser l'outil d'aide à la coordination		Services déconcentrés chefs de service	2016/2018
Réaliser les contrôles dans les meilleurs conditions	- Comprendre, analyser et mettre en œuvre la réglementation - Maitrise les référentiels d'inspection - Connaître et mettre en œuvre les procédures de contrôles ou d'inspection - Savoir communiquer et gérer la relation avec la personne inspectée - Savoir anticiper et gérer les conflits	Connaître : -les filière professionnelles concernées - les institutions, partenaires et associations du domaine de contrôle	Tous les agents chargés de contrôle ou inspection	2016/2018
Savoir gérer les suites du contrôle	- Connaître les principes des procédures contentieuses, administrative et juridique - Savoir rédiger un procès verbal		Ensemble des services déconcentrés	2016/2018

PILOTAGE DES OPERATEURS SOUS TUTELLE AINSI QUE DES DÉLÉGATIONS DE MISSION DE SERVICE PUBLIC (OPÉRATEURS, AGENCES ET ORGANISMES)

Le MAAF se caractérise par l'importance de ses opérateurs, ces derniers jouant un rôle clé dans la mise en œuvre de nos politiques publiques. Au-delà de ces opérateurs, le MAAF exerce des missions de tutelle ou pilotage sur d'autres organismes chargés de la mise en œuvre d'une partie de ses politiques publiques, au niveau national ou déconcentré. Aussi, c'est bien l'ensemble des directions du ministère qui est concerné par les enjeux et outils du pilotage des organismes et agences .

Dans un contexte de renforcement des contraintes financières, la tutelle financière des opérateurs et organismes est un enjeux stratégique qui nécessite des compétences d'expertise et d'analyse financière renforcées.

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Assurer le pilotage des organismes et agences sous tutelle	Connaître : -le corpus règlementaire applicable opérateurs de l'état et aux organismes sous tutelle - les outils de la gouvernance pour l'exercice de la tutelle et du pilotage - les principaux risques financiers et comptables et interpréter les états financiers grâce à l'analyse financière - les notions de base de la gestion des ressources humaines s'appliquant aux organismes et opérateurs		Administration centrale, services déconcentrés	2016/2018

Assurer le pilotage financier des organismes et agents	Connaître : - le corpus règlementaire applicable opérateurs de l'état et aux organismes sous tutelle - les principes de la gestion en mode LOLF - les méthodes et outils d'analyse financière des opérateurs sous tutelles - Connaître et savoir mettre en œuvre les outils de pilotage (lettre de mission, COP, lettre d'objectif, etc) - Savoir appliquer les techniques de l'audit		Administration centrale, services déconcentrés	2016/2018

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion administrative et paie
Au regard de l'objectif prioritaire de maintenir le niveau de qualité de la paye et de la gestion administrative pour les agents du ministère gérés et payés par le ministère, il est essentiel que l'ensemble des gestionnaires concernés (gestionnaires de corps et de proximité), ainsi que leurs responsables soient formés à l'utilisation du nouveau système d'information des ressources humaines AGORHA et aux fondamentaux de la paye publique.
Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'accompagnement des gestionnaires RH, dans le but d'améliorer leurs qualifications au bénéfice des agents.

Santé et sécurité au travail : 3 enjeux essentiels
- La qualité de la vie au travail : dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire MAAF du 29 juillet 2014, la formation des acteurs de la prévention à la prévention des risques psycho-sociaux est un facteur clé de la réussite de la démarche préconisée qui repose sur l'élaboration par chaque structure d'un diagnostic et d'un plan d'action.
- La fonction de contrôle : nos agents en situation de contrôle-terrain sont exposés à des suggestions particulières auxquelles ils doivent être préparés pour remplir leurs missions dans de bonnes conditions.
- Le travail d'inspection en abattoir fera l'objet d'un partenariat de recherche spécifique portant sur l'analyse du geste professionnel aux fins de développement des compétences internes.

Développement professionnel et déroulement de carrière .
L'attention des responsables hiérarchiques et des responsables de formation est appelée sur la nécessité d'accompagner les agents dans leur parcours professionnel , notamment dans le contexte de réforme territoriale actuel.
L'effort de formation sur la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité femme/homme doit être poursuivie. Il en va de même pour l'appui à la préparation aux concours et examens

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Gestion administrative et paie				
Garantir la qualité de la gestion administrative	Connaître : - le statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des corps gérés - les règles de gestion administrative du MAAF - le fonctionnement des CAP - le processus de paie - les textes relatifs aux régimes indemnitaires - les principes généraux du droit du contentieux en matière de ressources humaines Savoir : - utiliser le SIRH AGORHA gestion administrative - travailler en équipe	Connaître l'environnement et les évolutions en matière RH	Tous les agents chargés de la gestion de personnels – gestionnaires de corps – gestionnaires de proximité	2016 / 2018

	Garantir la qualité de la paie ministérielle	- Connaître les fondamentaux de la paie publique (bulletin de paie) - Maîtriser les procédures complexes ou critiques de la paie - Connaître les différentes primes et indemnités - Savoir utiliser le SIRH prime AGORHA (en fonction du calendrier de livraison) -connaitre les méthodes et techniques du contrôle interne		Tous les gestionnaire GA-Paye des bureau de gestion (SDMEC) et gestionnaires de proximité	2016 / 2018
	Piloter les ressources humaines	Connaître et savoir exploiter les données RH et paie issues de l'infocentre		Agents chargé de: la gestion de personnel et de paie (SDMEC), de l'assistance utilisateurs des outils - du pilotage, de l'emploi et la la gestion RH (MPEGRHOMM), RBOP	2016 / 2018
	Informer les agents sur leurs droits Assurer le versement des prestations	Connaître - le cadre règlementaire de l'action sociale - les dispositifs sociaux et prestations ministériels et interministériels		Tous agents chargés de la gestion de personnel, assistantes sociales	2016 / 2018
	Faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap Assurer le versement des prestations	Connaître : - la politique ministérielle et interministérielle en faveur du handicap - la réglementation en vigueur (recrutement, accessibilité.....) - les prestations et dispositifs d'aide aux personnes en situation de handicap et les outils associés		Tous les agents chargés de la gestion de personnels Référents handicap, assistante sociale	2016 / 2018
	Sante et sécurité au travail / condition de travail				
	Veiller à l'application de la réglementation , dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité	Connaître : - le code du travail relatif à cette thématique ainsi que la réglementation - le règlement relatif aux établissements recevant du public - la méthodologie d'analyse des risques Avoir des connaissances scientifiques et techniques relatives à la santé et à la sécurité au travail (aménagement et conception des lieux de travail, organisation du travail, risques psychosociaux.....) Connaître le fonctionnement et les prérogatives du CHSCT		Manageurs de proximité, cadres dirigeants, membres de CHSCT, ISST, agents de prévention, secrétaires généraux. Membres CHSCT	2016 / 2018
	Détecter et prévenir des RPS	Connaître la réglementation en matière de RPS Savoir établir un diagnostic et un plan d'action		Manageur de proximité, cadres dirigeants , membre de CHSCT, ISST, agents de prévention.....	2016 / 2018
	Prévenir les Troubles Musculo-squelettiques (TMS)	Savoir repérer les situations à risques en matière de TMS en abattoirs de boucherie notamment (PRAP, utilisation de couteaux		Référents locaux, RNA, ISST, Agents travaillant en abattoirs de boucherie	2016 / 2018

	Prévenir les risques transverses	Être capable d'identifier et prévenir les risques: Incendie, notion de secourisme, risque routier, travail sur écran.....		Tous les agents	2016 / 2018
	Prévenir les risques métiers	Être capable d'identifier et prévenir les risques: - électriques (habilitation) - liés à l'utilisation des équipements de travail mobile(autorisation de conduite)		Tous les agents concernés	2016 / 2018
		- risques chimique (produits phytopharmaceutiques) CERTIPHYTO		Agents des exploitation agricoles des établissements d'enseignement/Agents de contrôles / enseignants	2016 / 2018
		- Savoir encadrer les chantiers avec les élèves		Enseignants	2016 / 2018
		- Savoir identifier et prévenir les risques majeurs		Enseignants et élèves	2016 / 2018
	Prévenir et gérer les situations conflictuelles en situation de contrôle	connaître les outils et techniques de communication permettant de prévenir les situations conflictuelle, et de les gérer		Tous les agents chargés de contrôle terrain	2016 / 2018
	Développement professionnel et déroulement de carrière				
	Savoir recruter dans le respect des règles de neutralité et d'égalité de traitement	Connaitre . - la réglementation en matière de lutte contre les discriminations - les règles de déontologie définies par le ministère - les modalités de déroulement d'un concours ou examen au MAAF		Encadrement - jury de concours	2016 / 2018
	Permettre aux agents d'acquérir et développer leurs compétences	- Définir une stratégie de formation continue - Exploiter les entretiens de formation - Élaborer les plans et programmes de formations	Connaître : - les personnes ressources et prestataires. -l'offre de formation continue du MAAF et du niveau interministériel	Encadrants, DRFC , RLF	2016 / 2018
	Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel	Connaître : - les dispositifs et savoir mettre en œuvre : l'entretien professionnel/ entretien de formation/entretien de carrière -les différentes modalités définies dans la loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV)		Encadrants, tous les agents Les acteurs de la formation continue (manageurs, DRFC, RLF..)	2016 / 2018
	Développer une expertise en matière de conseil-orientation et formation pour l'accompagnement des déroulements de carrière et de changement d'orientation professionnelle	Acquérir les méthodes d'accompagnement liées à la mise en œuvre des parcours de professionnalisation individuel		Délégués régionaux formation continue (DRFC)	2016 / 2018
	Construire son parcours professionnel	- Être capable d'identifier et de valoriser ses compétences - Savoir rédiger et valoriser son CV, sa lettre de motivation - Se préparer aux entretiens (mobilité ou concours et examens)	Identifier les différents interlocuteurs (RFL, DRFC....)	Tous les agents	2016 / 2018

AFFAIRES FINANCIERES, SOCIALES ET LOGISTIQUES

Gestion budgétaire et comptable – Sécurisation financière

La réforme engagée en 2008 ayant conduit à la mutualisation des fonctions comptables des services déconcentrés de l'État et la mise en place des CPCM début 2010 avait pour objectif stratégique de rénover la fonction financière de l'État et d'en améliorer la performance qualitative et quantitative. Des formations avaient été mises en œuvre pour répondre aux besoins de connaissance « métier » et « outil ».

De nombreuses formations « outil » ont déjà été déployées suite aux évolutions techniques (dématérialisation des procédures de marchés publics à l'aide de l'outil Place-Chorus et dématérialisation des factures avec, notamment, le portail Chorus-Factures). L'offre de formation et d'accompagnement a vocation a s'adapter pour répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs de la gestion financière, tant en service prescripteur qu'en plate-forme de gestion.

Des éléments de contexte nouveaux devaient être pris en compte avec notamment la parution du décret GBCP qui a un impact budgétaire et comptable et l'application des décisions du CIMAP d'une généralisation de la gestion comptable en mode « service facturier » à l'horizon 2017.

Ensuite, le contrôle interne financier au sein des services du MAAF est une démarche d'amélioration constante et progressive de qualité qui s'appuie sur l'action quotidienne de tous les services, y compris les services « métiers » en matière d'identification et de maîtrise des risques financiers. Des outils simplifiés et harmonisés sont désormais à la disposition des acteurs de la chaîne financière. Il convient donc de proposer des formations qui permettent à chacun d'en comprendre la finalité, de s'approprier ces outils et processus de contrôle.

Enfin, l'obligation de soutenabilité des dépenses publiques (justifications des dépenses et renforcement du suivi des risques budgétaires), suppose un pilotage budgétaire maîtrisé selon les principes du décret GBCP et afin de répondre aux exigences de la Cour des comptes en matière de sincérité, régularité et fiabilité des comptes de l'Etat. La maîtrise des outils informatiques de pilotage et de gestion est source de fiabilisation de la chaîne budgétaro-comptable et les formations proposées jusqu'à présent ont fait leur preuve et seront poursuivies.

En résumé, la maîtrise de la gestion budgétaire et comptable est une orientation prioritaire du MAAF pour la formation continue qui concerne le public des directeurs, des secrétaires généraux, des chefs de service qui assument les fonctions de pilotage budgétaire et comptable, des contrôleurs de gestion et des gestionnaires en administration centrale et services déconcentrés.

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Assurer le pilotage budgétaire et comptable en services prescripteurs (AC et SD) répondant aux impératifs de soutenabilité des dépenses publiques (justification des dépenses et renforcement du suivi des risques budgétaires)	Connaître - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les concepts de la comptabilité générale (ce que sont un bilan, un patrimoine, des charges, des recettes...) - les missions et les budgets du MAAF (et du MEDDE-MLETR en services déconcentrés) - le recours aux systèmes d'information financiers dans la soutenabilité et l'exécution budgétaire et comptable (Chorus) - l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes du ministère, - les enjeux et la méthodologie du contrôle interne financier Comprendre la finalité : qualité comptable, soutenabilité budgétaire et certification des comptes de l'Etat .	les acteurs de la chaîne budgétaro-comptable et leur périmètre d'intervention (administrations centrales RPROG, RUO, responsables de plates-formes comptables mutualisées, comptable publique)	Responsables de BOP, RUO	2016/2018

	Assurer la gestion budgétaire et la gestion comptable en services prescripteurs et garantir une gestion exhaustive des dépenses/recettes d'un exercice	Connaître : - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les missions et les budgets du MAAF et le MEDDE-MLETR - les systèmes d'information financiers dans la gestion, la programmation et l'exécution budgéraire, le suivi des activités du service et le dialogue avec les autres acteurs de la chaîne financière (Chorus formulaire, Chorus communication, restitutions Chorus..) - l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes et les principes de gestion, -les règles comptables et budgétaires liées à la gestion des actes comptables et notamment les travaux d'inventaire comptable. - les règles d'archivage des pièces justificatives	Les acteurs de la chaîne budgétaro-comptable et leur périmètre d'intervention (administrations centrales RPROG, RUO, responsables de plates-formes comptables mutualisées, comptable publique, DGFIP, équipes d'assistance Chorus)	Gestionnaires et responsables comptables en services prescripteurs	2016/2018
	Assurer le suivi du contrôle interne financier en services prescripteurs et en plates-formes comptables	- Comprendre la finalité et la méthodologie de mise en œuvre du contrôle interne comptable et budgétaire - Maîtriser les outils processus de suivi et de compte-rendu	Les acteurs de la chaîne budgétaro-comptable et leur périmètre d'intervention (administrations centrales RPROG, RUO, responsables de plates-formes comptables mutualisées, comptable publique)	Référent CIC et CIB au niveau des RPROG, RBOP et des correspondants au sein des CPCM, établissements d'enseignement, opérateurs	2016/2018
	Assurer le pilotage de la gestion financière des aspects financiers, des dépenses et recettes des services prescripteurs Assurer le suivi de la performance et de la qualité de l'exécution des prestations effectuées dans le cadre de contrats de services	Connaître - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les concepts de la comptabilité générale - les missions et les budgets du MAAF (et du MEDDE-MLETR pour les services déconcentrés) - l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes du ministère,et notamment les enjeux des travaux d'inventaire comptable - le recours aux systèmes d'information financiers dans l'exécution budgétaire et comptable - analyser les restitutions d'activité (Chorus)et les indicateurs MP3 - les enjeux et la méthodologie du contrôle interne financier Comprendre la finalité : - qualité comptable, certification des comptes de l'Etat .		Responsables de plates-formes comptables mutualisées	2016/2018
	En plates-formes comptable, gérer les dépenses et recettes des services prescripteurs	Connaître - les fondamentaux budgétaires et comptables (LOLF, nomenclatures, décret GBCP..) - les concepts de la comptabilité générale (ce que sont un bilan, un patrimoine, des charges, des recettes...) - les missions et les budgets du MAAF et le MEDDE-MLETR - l'organisation de la chaîne de traitement des dépenses et recettes du ministère et les principes de gestion, - les règles comptables et budgétaires liées à la gestion des actes comptables et notamment les travaux d'inventaire comptable. - le recours aux systèmes d'information financiers (Chorus) et les indicateurs MP3	les acteurs de la chaîne budgétaro-comptable et leur périmètre d'intervention (administrations centrales RPROG, RUO, responsables de plates-formes comptables mutualisées, comptable publique)	Personnels des plates-formes comptables mutualisées	2016/2018

Assurer l'assistance de premier niveau aux utilisateurs Chorus	Être à même de répondre aux sollicitations de l'ensemble des utilisateurs		Référents métiers Chorus, utilisateurs internes ou d'autres structures du MAAF, pôle assistance national, AIFE, autres...	2016/2018
Achats – État exemplaire				
Le nouveau cadre de modernisation de l'achat public ainsi que la politique ministérielle d'administration exemplaire sont des outils majeurs de transformation du fonctionnement de l'État. À ce titre, l'accompagnement des services d'administration générale et des équipes en charge de l'amélioration des performances logistiques intégrant objectifs de sécurité, d'accessibilité comme de réduction de consommation d'énergie constituent une priorité réaffirmée.				
Définir et mettre en œuvre la politique des achats	Connaître : - la réglementation lié à l'achat public - le droit des marchés publics et de la concurrence - les techniques d'achat - Maitriser les situations de négociation - Savoir analyser les enjeux liés aux achats - Maitriser les procédures de dématérialisation	Connaître : - l'organisation interministerielle en matière d'achat -le fonctionnement des services dans lesquels la politique d'achat est mise en œuvre - les principes du développement durable et de l'écoresponsabilité	Administration centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement, opérateurs	2016/2018
Prendre en compte les problématiques de développement durable et d'éco-responsabilité	Connaitre et mettre en œuvre le plan ministériel d'administration exemplaire 2015-2020 (PMAE) Savoir faire émerger des projets fédérateurs autour de ce sujet.		Cadres, tous les agents	2016/2018
Politique sociale et du travail				
Participer à l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives à la protection sociale et du travail	Connaître - la réglementation des différentes prestations sociales - la réglementation liée au travail Maitriser : - la technique de rédaction des textes législatifs et règlementaires - les logiciels d'analyse statistique Maitriser l'anglais		Administration centrale	2016/2018

SYSTEME D'INFORMATION

La formation continue dispensée en matière de système d'information (SI) contribue à l'efficience du fonctionnement du SI, qu'il soit utilisé au sein de l'administration centrale du MAAF, des DRAAF et DAAF ,des DDI ou des établissements relevant de l'enseignement agricole:

- les équipes en charge de la conception et de la mise en œuvre et de l'hébergement des systèmes d'information nationaux (maîtres d'ouvrage – MOA, assistants à maîtres d'ouvrage -AMOA, maître d'œuvre - MOE, exploitants des infrastructures informatiques) doivent être accompagnées pour s'adapter aux évolutions techniques des métiers de l'informatique et des télécommunications ainsi qu'aux méthodologies et aux démarches de pilotage et d'assurance qualité mises en œuvre par le ministère dans le cadre du schéma directeur national des systèmes d'information ;

- les équipes informatiques de proximité, en charge de la gestion locale du poste de travail et de son environnement doivent disposer des compétences nécessaires au bon exercice de leurs missions, quel qu'en soit le contexte technique et organisationnel ;

- les utilisateurs du système d'information doivent disposer des connaissances leur permettant d'exploiter les outils dont ils disposent au mieux de leurs possibilités quel que soit l'environnement de travail (tablettes, ordiphone,...)

- les enjeux de la sécurité des systèmes d'information étant de plus en plus prégnants, l'ensemble des agents du ministère doit y être sensibilisé.

Ces orientations s'inscrivent tout à la fois dans le cadre stratégique des SI de l'État adopté sous l'égide de la DISIC et dans celui du schéma directeur national des systèmes d'information (SDNSI v4) du MAAF.

OBJECTIFS / FINALITES	CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PUBLICS CONCERNES (prioritairement)	PERIODE DE MISE EN OEUVRE
Mettre en œuvre les démarches de pilotage et d'assurance qualité du SDS	Connaître les démarches méthodologiques (PIMENT, CMMI, ITIL) et savoir les mettre en œuvre		MOA, AMOA MOE, exploitants des infrastructures	2016/2018
S'adapter aux évolutions techniques des métiers de l'informatique et des telécommunication	Connaître les évolutions technologiques		MOE, Informaticiens de proximité Exploitants des infrastructures	2016/2018
	Connaître : - les techniques de ré-ingénerie des processus - les techniques de cartographie (urbanisation) - l'ergonomie des applications		MOA, AMOA MOA, AMOA, exploitants des infrastructures MOE, AMOA,MOA	2016/2018
Garantir le bon fonctionnement du poste de travail dans son environnement	Connaître : - l'architecture des équipements locaux - les techniques et procédures d'installation et de maintenance des équipements locaux - les normeS de sécurité informatique		Informaticiens de proximité en administration centrale, DRAAF/DAAF	2016/2018
Maitriser des outils bureautiques et informatiques	Savoir utiliser: - les suites bureautique, les outils de messagerie, d'agenda et autres outils collaboratifs - les outils bureautiques permettant la mise en œuvre de l'information géographique Connaître les procédures dévolues aux administrateurs locaux du système de messagerie de d'agenda		Utilisateurs en AC, DRAAF/DAAF et établissements d'enseignement GLA en AC, DRAAF/DAAF et établissement d'enseignement	2016/2018

Assurer la sécurisation du système d'information	- Connaître les enjeux de la sécurisation du système d'information et les pratiques permettant d'accroître la SSI - Savoir identifier les risques sécurité des équipements nomade - Connaître la procédure de délivrance des certificats (AEL)		Utilisateurs en AC, DRAAF/DAAF et établissements d'enseignement Utilisateurs en AC et DRAAF/DAAF AEL en AC, DRAAF/DAAF, établissement d'enseignement et SIDSI	2016/2018
FONCTION JURIDIQUE ET LEGISTIQUE				
Il est nécessaire de sécuriser l'élaboration des textes et mettre l'accent sur la « légistique » qui porte sur les techniques d'élaboration des textes Par ailleurs, les consultants juridique doivent être sensibilisés à l'évolution de la jurisprudence et à la qualité du droit. Quant aux conseillers juridiques inter-régionaux, ils doivent être formés aux différents thèmes agricoles susceptibles d'occasionner des contentieux. Enfin il convient d'accompagner les évolutions juridiques du MAAF et d'identifier leur impact				
Sécuriser l'élaboration des textes	- Maitriser la technique de rédaction des textes législatifs et règlementaire - Connaître les procédures d'élaboration des textes et les procédures de règlement des litiges	Connaissance des structures et du fonctionnement de l'administration de l'État	Tous services (AC, SD, enseignement agricole)	2016/2018
Sécuriser l'action pénale des agents	Connaître : - les principes des procédures contentieuses et judiciaires - les procédures de suivi des inspections	Connaître l'organisation judiciaire	Tous services (AC, SD, enseignement agricole)	2016/2018
Informer les agents sur la responsabilité pénale et la procédure de protection fonctionnelle	- Connaitre les risques de mise en cause de la responsabilité pénale des agents et la procédure d'octroi de la protection fonctionnelle		Tous services (AC, SD, enseignement agricole)	2016/2018
Organiser la défense des intérêts du MAAF	Connaître : - les principes de procédures contentieuses administratives - les règles d'exécution des jugements	Connaître les juridictions administratives et leur organisation	Juriste en AC et SD	2016/2018
COMMUNICATION ET CIRCULATION DE L'INFORMATION				
L'échelon régional est positionné en tant que relais des politiques ministérielles auprès des DDI, des établissements d'enseignement agricole et des partenaires institutionnels, publics et privés. La diffusion de l'information, interne et externe, constitue un enjeu important dans le fonctionnement des dispositifs d'organisation entre les différents échelons du ministère. Dans ce contexte, la sensibilisation à la communication et l'acquisition d'un socle minimum de compétences pour l'ensemble des personnels d'encadrement sont nécessaires. Cette orientation concerne également les agents qui travaillent à l'animation des réseaux « métiers ». Par ailleurs la formation continue doit accompagner le développement de la communication numérique, et notamment celle qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux, qui constitue une orientation majeure dans la stratégie de communication du MAAF				
Savoir communiquer y compris sans les médias	- Développer une aisance d'expression orale et écrite - Concevoir une stratégie de communication - Savoir développer de nouveau format (infographie, vidéo...) et des contenus accessibles sur tous les terminaux		directeurs régionaux et directeurs adjoints	
Mieux utiliser les réseaux sociaux	-avoir une connaissance de base de la culture numérique		directeurs régionaux et directeurs adjoints, chefs de services, chargé de communication	

STATISTIQUES ET PROSPECTIVE				
Pour fournir des éléments de réflexion et mener une démarche d'aide au pilotage d'actions publiques par des travaux économétriques, de veille internationale et de prospective, il convient de développer les compétences en matière de production de connaissances à l'aide de techniques statistiques et économétriques, d'interprétation de données, de formulation de réponses et de recommandations.				
Produire des données	Connaître : -les techniques statistiques et informatiques de collecte et de traitement de données -les règles juridiques et de déontologie applicables à l'activité de collecte, de diffusion et de traitement des données - les systèmes d'information géo-référencées Savoir : - Maitriser les logiciels du système d'information statistique et les outils de diffusion - Conduire une opération statistique	Connaître - l'économie et les techniques du secteur d'activité analysé et, notamment le contexte statistique public et européen, - les politiques publiques nationales et européennes - les pratiques en matière d'agronomie et d'élevage - l'économie des filières agro-alimentaires et forêt-bois	Administration centrale (SSP), services déconcentrés en particulier DRAAF/SRISE - DAAF/SISE, MOA d'un projet ou agents en charges de la production et/ou de la valorisation des données	2016/2018
Valoriser les données. Apporter un appui à l'évaluation des politiques publiques	Connaître : - les méthodes d'analyse : quantitative, qualitative , de modélisation et économétrie - les règles juridiques et de déontologie applicables à l'activité de collecte, de diffusion et de traitement des données - les techniques de veille, d'évaluation et de prospective Savoir : - Maitriser les différents outils informatiques permettant l'accès aux informations (statistiques, documentaires, bases de données …) - gérer la conduite de projet (plan de travail, diffusion des résultats)	Connaître : - les politiques publiques nationales et européennes - le domaine étudié (agronomie, élevage, enseignement, économie agricole.....) - les procédures de marchés publics		2016/2018
OUVERTURE EUROPENNE ET INTERNATIONALE				
Le ministère en charge de l'agriculture veille à la défense des intérêts de l'agriculture, de la forêt et du secteur agroalimentaire, au sein des instances de l'Union européenne et des organisations internationales. Il est donc indispensable que les agents connaissent ces organismes et leur fonctionnement et qu'ils aient la capacité à appréhender les modalités de coopération que le ministère développe avec eux				
Veiller aux intérêts français Développer la coopération internationale	Connaître: - les institutions européennes - les organismes internationaux - les mécanismes de la coopération internationale		Administration centrale, services déconcentrés, enseignement agricole	2016/2018